

Fiche de données de sécurité : page de garde

élaborée le 17.03.2021

Identification du produit :

Nom commercial

CreativEpoxy Resin 20 B

Usage

Durcisseur pour résine époxy

Fournisseur qui transmet la fiche de données de sécurité :

Anwander Vertriebs GmbH

Am Linthli 2

CH-8752 Näfels

Tel +41 (0)44 730 40 50

verkauf@anwandervertrieb.ch

Numéro d'urgence national : **145** (joignable 24 h sur 24, Tox Info Suisse, Zurich ; pour les appels effectués depuis la Suisse, informations en français, allemand et italien)

Informations pour les utilisateurs concernant :

Rubrique 7

/

Rubrique 8

/

Rubrique 13

Code: 1111 -Déchets de colles et de mastics

Rubrique 15

/

Page de garde élaborée le : 11.06.2021

! RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial CreativEpoxy Resin 20 B
Art-Nr: 1.0820.15459.00000
UFI: / BAuA Nr.: PA4T-9EC5-T00A-YWMJ / -

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Conditions d'utilisation recommandées

Härter

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / fournisseur Yachticon A. Nagel GmbH
Bürgermeister-Bombeck-Str. 1, D-22851 Norderstedt
Téléphone +49 40 511 3780, Fax +49 40 51 74 37
E-Mail yachticon@yachticon.de
Internet www.yachticon.de

Service des renseignements

Téléphone +49 40 511 37 80
Fax +49 40 51 74 37
E-mail (personne compétente):
yachticon@yachticon.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence Giftinformationszentrale Berlin
Téléphone +49 (0)30 30686700
-

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
--	----------------------------	---------------------------

Acute Tox. 4	H302
Acute Tox. 4	H312
Skin Corr. 1B	H314
Skin Sens. 1	H317
Aquatic Chronic 3	H412

Consignes en cas de risques pour la santé

H302 + H312 Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Consignes en cas de risques pour l'environnement

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Indications complémentaires

Le mélange est classé dangereux dans le sens de l'ordonnance CE n° 1272/2008 (GHS).

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]



GHS05



GHS07

Mot signal

Danger

Consignes en cas de risques pour la santé

H302 + H312 Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Consignes en cas de risques pour l'environnement

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Consignes de sécurité

Genéralités

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Réaction

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Stockage

P405 Garder sous clef.

Evacuation

P501 Eliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine, Polyoxypropylènediamine

Indications diverses

! Prescriptions particulières concernant l'emballage

Indications tactiles de danger (EN/ISO 11683).
Fermetures à l'épreuve des enfants (EN 862/ISO8317).

2.3. Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

non applicable

3.2. Mélanges

Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
2855-13-2	220-666-8	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	25 - 50	Acute Tox. 4, H312 / Acute Tox. 4, H302 / Skin Corr. 1B, H314 / Skin Sens. 1, H317 / Aquatic Chronic 3, H412
9046-10-0		Polyoxypropylènediamine	25 - 50	Skin Corr. 1C, H314 / Aquatic Chronic 3, H412

REACH

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
2855-13-2	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	01-2119514687-32-XXXX
9046-10-0	Polyoxypropylènediamine	01-2119557899-12-XXXX

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales

Oter immédiatement les vêtements souillés.

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer la notice d'utilisation ou la fiche technique de sécurité).

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, initier la respiration artificielle.

En cas d'inhalation, faire respirer de l'air frais et demander l'avis d'un médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.

Après contact avec les yeux

Rincer aussitôt et abondamment l'oeil, en protégeant l'autre oeil non atteint.

Enlever les lentilles de contact.

Appeler aussitôt un médecin.

Après ingestion

Appeler immédiatement le médecin.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Ne pas faire vomir - danger de perforation!

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

mousse stable aux alcools
moyen d'extinction sèche
dioxyde de carbone
eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire
En cas de décomposition thermique, formation possible de substances toxiques.

Oxyde d'azote (NOx)
Oxyde de carbone (CO)
Dioxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).
Porter un vêtement complet de protection.

Remarques diverses

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence

Tenir les personnes à l'écart et ne pas rester sous le vent.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Utiliser un vêtement de protection individuelle.
Ne pas inhaler gaz, fumées, vapeurs et aérosols.
En cas d'action exercée par les vapeurs et les aérosols, porter une protection respiratoire appropriée.
Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit déversé s'infiltrer dans le sol ni parvenir dans les eaux d'écoulement.
En cas de déversement accidentel dans des terrain, eaux ou égouts, prévenir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés.
Éliminer les résidus par rinçage à l'eau.
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.
Assurer une aération suffisante.
Bloquer et ramasser avec une matière liant les liquides (par ex. sable, terre, vermiculite).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir paragraphe 7
Evacuation: voir paragraphe 13
Protection individuelle: voir paragraphe 8

Numéro d'appel d'urgence: voir paragraphe 1

! RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

! Précautions lors de la manipulation

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.
Les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques doivent être observées.
Maintenir les récipients hermétiquement fermés.
Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
Ne pas inhaler les poussières de ponçage.

Mesures générales de protection

Éviter le contact avec les yeux et la peau.
Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène

Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).
Ne pas mettre de chiffons imbibés de produit dans les poches de pantalon.
Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Travailler dans des locaux bien aérés.
Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.
Protéger la peau en appliquant une pommade.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.
Ne pas utiliser d'outils pouvant provoquer des étincelles.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker ou transporter avec des produits alimentaires.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

Classe de stockage (RFA) 8B

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs de référence DNEL/PNEC

DNEL salarié

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
2855-13-2	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	20,1 mg/m ³	DNEL aigu par inhalation (local)	
		20,1 mg/m ³	DNEL aigu par inhalation (systémique)	

DNEL Consommateur

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
2855-13-2	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	5 mg/kg bw/day	DNEL long terme par voie orale (répété)	

PNEC

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
2855-13-2	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	0,06 mg/l	PNEC eaux, eau douce	
		0,006 mg/l	PNEC eaux, eau de mer	
		0,23 mg/l	PNEC eaux, libération périodique	
		3,18 mg/l	PNEC station d'épuration (STP)	
		5,784 mg/kg	PNEC sédiment, eau douce	
		0,578 mg/kg	PNEC sédiment, eau de mer	
		1,121 mg/kg	PNEC terre	

8.2. Contrôle de l'exposition

Protection respiratoire

protection respiratoire en cas d'aspiration insuffisante ou d'exposition prolongée
Masque respiratoire nécessaire en cas de poussières de ponçage.
Avec une ventilation adéquate n'est pas nécessaire.

Protection des mains

gants étanches

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau différent, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à.
Le temps de pénétration exact du matériau des gants peut être demandée auprès du fabricant de gants de protection et doit être respecté.

Protection des yeux

lunettes de protection

Autres mesures de protection

vêtement de protection résistant aux solvants

Dispositifs techniques appropriés de commande

Veiller à une bonne aération des locaux, avec aspiration éventuelle de l'air au poste de travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect liquide	Couleur Aucune information disponible.	Odeur Aucune information disponible.
--------------------------	--	--

Seuil olfactif
non déterminé

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
valeur pH	non déterminé				

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Température d'ébullition/plage d'ébullition	non déterminé				
Température de fusion / Point de congélation	non déterminé				
Point d'éclair	non déterminé				
Vitesse d'évaporation	non déterminé				
Inflammation (à l'état solide)	non déterminé				
Inflammation (à l'état gazeux)	non déterminé				
Température d'inflammation	non déterminé				
Température d'auto-inflammation	non déterminé				
Limite inférieure d'explosibilité	non déterminé				
Limite supérieure d'explosibilité	non déterminé				
Pression de vapeur	non déterminé				
Densité relative	non déterminé				
Densité de vapeur	non déterminé				
Solubilité dans l'eau	non déterminé				
Solubilité dans un autre produit	non déterminé				
Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)	non déterminé				
Température de décomposition	non déterminé				
Viscosité	non déterminé				

Propriétés comburantes
Aucune information disponible.

Propriétés explosives

Aucune information disponible.

9.2. Autres informations

voir fiche technique

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Produit stable sous conditions de stockage prescrites.
Stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des acides.
Réagit au contact des agents d'oxydation.
Réagit avec les lessives alcalines.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues, étincelles
Gel

10.5. Matières incompatibles

Substances à éviter

alcalies (bases)
Acide
Agent oxydant

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pour les produits de décomposition, voir chapitre 5.
Oxydes d'azote peuvent réagir à l'action de vapeur d'eau à l'acide nitrique.

Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
DL50 aiguë par ingestion			Nocif en cas d'ingestion.
DL50 aiguë par contact avec la peau			Nocif par contact cutané.

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
Irritation de la peau	Corrosif			
Irritation des yeux	Corrosif.			
Sensibilisation de la peau	sensibilisant			
Sensibilisation des voies respiratoires	Pas d'effet sensibilisant connu.			

Remarques générales

Le produit doit être manipulé avec les précautions d'usage pour un produit chimique.
D'autres propriétés dangereuses ne peuvent être exclues.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aucune information disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets nocifs

Remarques générales

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les données écologiques pour le mélange ne sont pas disponibles.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

! RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

! Recommandations relatives au produit

Le code de déchet suivant est uniquement conçu à titre de recommandation.

-

Le produit utilisé peut avoir des propriétés différentes de celles du produit non utilisé. Cette fiche de données de sécurité ne peut fournir aucune information sur le produit utilisé.

-

-

-

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Déchets de produit : élimination, par ex. incinération.
Il n'existe pas de normes harmonisées dans les pays membre de l'Union Européenne réglant l'utilisation des déchets chimiques et des déchets résiduels.
D'où la distinction entre " déchets pour le recyclage" et "déchets pour l'élimination". Les exigences spécifiques - en particuliers à l'arrivée - sont d'ailleurs également réglées par les Länder.

Recommandations relatives à l'emballage

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Remarques générales

L'attribution du numéro du code de déchets est à effectuer selon le Règlement CED en fonction des secteurs d'emploi et processus spécifiques.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	3267	3267	3267
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (3-Aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamin, Polyoxypropylendiamin)	CORROSIVE LIQUID, BASIC, ORGANIC, N.O.S. (3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine, polyoxypropylenediamine)	Corrosive liquid, basic, organic, n.o.s. (3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine, polyoxypropylenediamine)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	8	8	8
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement	Non	Non	Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune information disponible.

Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID

Étiquette de danger 8

code de restriction en tunnel E

Code de classification C7

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation nationale

Classe de danger pour l'eau 2 selon AwSV (RFA)
produit polluant l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

! RUBRIQUE 16: Autres informations

Les conseils relatifs à la formation

Voir fiche technique pour plus d'informations.

Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Informations diverses

Les réglementations nationales particulières doivent être mises en oeuvre indépendamment de chaque utilisateur!

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

S'il vous plaît noter les informations supplémentaires! Nos Fiches de Données de Sécurité ont été préparés en conformité avec les directives de l'UE, sans tenir compte des règles nationales spécifiques à la manipulation des matières dangereuses.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 1.0

! Source des principales informations

Fiche technique du fournisseur.

European Chemicals Agency (ECHA)

Texte intégral concernant des avertissements de sécurité dans section 3.

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.